



COURT TERME	CREDIT DE CAISSE	CREDIT AGRICOLE SAISONNIER	STRAIGHT LOAN	CREDIT MIXTE
BUT	Financement du cycle d'exploitation de l'entreprise (besoins à court terme)	Financement des besoins financiers temporaires consécutifs à des cycles de production à caractère saisonnier (décalage dans le temps entre dépenses et recettes)	Financement du cycle d'exploitation de l'entreprise (besoins à court terme) Crédit de pont temporaire	Financement du cycle d'exploitation de l'entreprise La ligne mixte peut être étendue avec des garanties
EXEMPLES	<p>Payer au comptant des fournisseurs dans le but d'obtenir une réduction pour paiement au comptant</p> <p>Payer des dépenses urgentes ou imprévues sans devoir présenter des preuves</p> <p>Comblant un besoin temporaire en liquidités dans l'attente du paiement d'une créance par un client ou lors du retard de paiement d'un client</p>	Le crédit agricole saisonnier convient pour combler un besoin temporaire en liquidités dans l'attente du paiement d'une créance par un client ou lors du retard de paiement d'un client	<p>Financement des paiements aux fournisseurs, achats, dépenses, combler un déficit en l'attente du paiement de créances clients, etc. si ces besoins de financement présentent un caractère plus permanent</p> <p>Crédit de pont en cas d'opportunité d'achat d'un immeuble ou d'un terrain, par exemple</p>	Voir les exemples de sous-lignes
CARACTERISTIQUES	<p>Ligne de crédit sur compte courant</p> <p>Financement des besoins temporaires de trésorerie, avec un ajustement journalier en fonction des différentes opérations de débit et de crédit</p>	<p>Ligne de crédit sur compte courant</p> <p>Financement des besoins temporaires de trésorerie, avec un ajustement journalier en fonction des différentes opérations de débit et de crédit</p>	<p>Prélèvements Straight Loan (= tirages), jusqu'à un montant déterminé, avec une durée minimale de 1 mois et maximale de 1 an</p> <p>Plusieurs tirages possibles moyennant le respect du montant minimum du tirage et de la durée minimum</p>	<p>Ligne de crédit globale avec des sous-lignes crédit de caisse, straight loans et/ou garanties bancaires</p> <p>Exemple : une ligne crédit mixte de 175.000 € avec sous-ligne de 25.000 € en crédit de caisse, de 100.000 € en straight-loans, de 50.000 € en garanties bancaires (1 ou plusieurs possible)</p> <p>Plus grande souplesse que dans l'utilisation isolée du crédit de caisse, du straight loan et des garanties bancaires</p> <p>Montant du crédit moins élevé qu'avec des lignes séparées (réduction de coûts)</p>



DUREE	Durée déterminée (avec une échéance finale) ou durée indéterminée Plan de réduction du plafond possible	Durée déterminée (min. 4 mois & maximum 11 mois)	Durée déterminée (avec une échéance finale, max. 1 an) ou durée indéterminée	Durée déterminée (avec échéance finale) ou durée indéterminée Les sous-lignes peuvent avoir des durées différentes
MONTANT	Min. 2.500 € Max.-	Min. 5.000 € Max. 100.000 €	Min. de la ligne 100.000 € Tirage de min. 25.000 €	Le montant minimum du crédit mixte doit être égal au montant minimum de la sous-ligne de crédit avec le plafond le plus élevé Il n'existe pas de montant maximum Sous-lignes conformes aux minima crédit de caisse et straight loan
TAUX	Taux = taux de base ou prime rate + marge Basé sur la fraction «nombre réel de jours divisé par 360»	Taux de base, actuellement 9,40% +marge Basé sur la fraction «nombre réel de jours divisé par 360»	Le montant, la durée et le taux de chaque avance, seront déterminés, de commun accord, deux jours ouvrables avant le tirage et au plus tard à 10h ou Basé sur Euribor+marge Basé sur la fraction «nombre réel de jours divisé par 360»	Taux par sous-lignes de crédit
COUTS	Commission d'ouverture de crédit sur le plus haut découvert et au minimum la ligne de crédit Ou Commission de réservation sur la partie non utilisée de la ligne de crédit Intérêts et provisions perçus trimestriellement à terme échu Commission de dépassement si la ligne est dépassée Frais de dossier dus lors de l'octroi de la ligne de crédit	Intérêts et commissions prélevés trimestriellement Commission de dépassement si la ligne est dépassée Frais de dossier dus lors de la confirmation du crédit	Commission d'ouverture de crédit au niveau du plafond de la ligne de crédit Ou Commission de réservation sur la partie non utilisée de la ligne de crédit Payable trimestriellement Intérêts payables à la fin du tirage Frais de tirage, payés en même temps que les intérêts Frais de dossier dus lors de l'octroi de la ligne de crédit	Commission d'ouverture de crédit au niveau du plafond du crédit mixte ou une Commission de réservation sur le montant non-utilisé au sein de la ligne mixte Payable trimestriellement Frais de dossier dus lors de l'octroi de la ligne mixte Commission de dépassement si la ligne est dépassée

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



PRELEVEMENT	Prélèvements flexibles, sans formalités, dans les limites autorisées	Prélèvements flexibles, sans formalités, dans les limites autorisées	Prélèvements flexibles, mais pour une durée min. d'1 mois	Prélèvements flexibles, dans les limites autorisées des sous-lignes
REMBOURSEMENT	Remboursement flexible selon les rentrées sur le compte	Remboursement flexible selon les rentrées sur le compte	Remboursement à l'échéance du tirage	Conformément aux caractéristiques des sous-lignes
REMBOURSEMENT ANTICIPE	Total ou partiel			
POSSIBILITE DE COMBINER AVEC DES AIDES PUBLIQUES	http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques www.financementdesentreprises.be			
INFOS SUR LES SÛRETÉS	http://www.financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes			
POINTS D'ATTENTION	Coûteux si l'utilisation devient permanente Le taux de base est variable sur la durée du crédit Une utilisation permanente du crédit de caisse, par exemple, pour financer des actifs immobilisés (matériels, etc.) est fortement déconseillée	Coûteux si l'utilisation devient permanente Le taux de base est variable sur la durée du crédit Une utilisation permanente du crédit agricole saisonnier est fortement déconseillée	Certitude sur le taux d'intérêt limitée à la durée du tirage	Voir points d'attention des sous-lignes

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



PLAINTES

La solution proposée ne répond pas à vos attentes ?

1. Contactez d'abord votre personne de contact habituelle.

C'est lui/elle qui vous connaît le mieux. Il/Elle sera donc parfaitement en mesure de vous aider à élaborer une solution personnalisée.

2. La solution proposée ne vous convient pas ?

Prenez alors contact avec la gestion des plaintes de Fintro en envoyant un mail à fintro.contracts-complaints@fintro.be

3. La solution de la gestion des plaintes de Fintro ne vous convient pas non plus ?

Soumettez votre dossier par écrit à l'adresse suivante :

OMBUDSFIN

North Gate II Ave Roi Albert II 8 Bte 2

1000 Bruxelles

E-mail : ombudsman@ombudsfm.be

Tél. : +32 2 547 77 70

Version 15/03/2018. La présente ne constitue nullement une offre ou une promesse de crédit. Elle vous est seulement adressée à titre d'information en vue de plus amples discussions sur votre demande de crédit. Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702).
E.R. Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles • 05-2020 • K04303 • 506256361